ANNONOS JUDICIAIRE. Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Countre comme les Nos 624 et 626 rue Quartier, entre les rues Royale et Chartres. Bantiste Laporte vs Jeantet Bégué et

Eilen Donnelly, sa femme. COURCIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parolase d'Orléans.—No 58,891.—En vertu d'un writ de saisle et vente à mui adressé par l'Henorable Cour Civile de District pour la pausse d'Orléans, dans l'affaireoi-dessus intituté, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Cou mune, entre les rues Carendelet et Barane, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 mai 1899, à midi, de la propriété d'après décrite. à savoir:

Une certaine portion da terre, ensemble control de la fatisses et améliorations qui trouvent, et les droits, voies, privilèges et av: ntages qui y appartienment on de quelque façin en dépendant, située dans le Deuxième Dirité de cette ville, dans l'ilet borné par le ruce Quartier. Royale, Hôpital et Chartie et mesurant Quarante et un pieds Cinq pieds de face à la ruc Quartier sur Cent pieds de prefondeur, entre lignes parallèles indites améliorations étant désignées par les sui ens numéros municipaux 64 et 64 1/2 ri Quartier.

Said dans l'affaire cu dessus.

Canditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la parciese d'Orléans.

Cùsiles J. Théard avocat pour le plaignant.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 18 ptages qui y appartiennent on de quelque

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant les anciens numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, entre les rues Chartres et Decatur.

Henry Charnock vs Mile Mary Tobyn. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parciase d'Orléans, Ne 57,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hoscorable Cour Civile de District pour la Parciase d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulés je procéderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs He 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savestre.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations | qui s'y| trouven et les dépendances, portant les numéros mun cipaux 22 et 24 rue Conti, dans le Deuxièm et les dépendances, portant les numéros muni-cipaux 22 et 24 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet horné par les rues Conti, Chartres, Decatur et Bienville, mesurent trente pieds onze pouces de face à la rue Conti; cent soixante et un pieds de pro-fondeur aur la ligne evers la rue de Chartres, soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la première ligne ou lignes de prefondeur vers la rue Decatur, de la s'élargissant à angle droit vers la rue Decatur, seize pieds trois pronoes et deux lignes sur une deuxième ligne de prefondeur; de là quatre-vingt-dix-sept pieds un pouce et six lignes de profondeur sur le cété vers la rue Decatur, et cinquamte pieds sept pouces et quatre lignes de largeur par lignes du fond. si dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux. FRANK MARQUEZ, Shérit Ciwil de la paroisse d'Orléans Eranch K. Miller, avocat pour le plaignant 14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

DARDEVANT MOI EQUESIGNE ONT

comparu les personnes soussignées qui
out déclaré que:

Elles forment par la piésente une corporation limitée pour le terme de vingt ans à partir
de cette date sous le nom de Planters Fruit
and Steamship Co Limited, avec un domicile
en cette ville, dans le but de faire des affaires
d'importations et de frêt générales. Le stock
capital sera de vingt-cinq mille dellars divisé
en deux cent cinquante sctions de cent dollars
chacene payables au compiant au prix souscrit et la compagnie pourris commencer ses
affaires lorsque les premiers cinq mille dollars
du fonds capital seront souserits. Les sffaires
seront conduites par un baresu de direction
qui era é u le premier lundi du mois d'avril
de chrique année. Les assignations seront
services au président et à la terminaison de et vies au président et à la terminaison de cetre charte les affaires seront liquidées par le Bureau de Direction.

Passé à la Nouvelle-Orléans en présence de MM. Alcés J. Villeré et Henry Lusk, témoins compétente le 4 avril 1899.

Signé: Wm Railey et autres. A. J. Villeré. Henry Lusk, Omer Villeré, potaire.

11 avril—11 15 22 29—nsai 10

AVIS-

Excursions du dimanche à bon marché du New Orieans, Fort Jacuson & Gran (Iale R. R. Les trains partent d'Aiger à 🖁 8 A M., et arrivent à 7:35 P. M. Biliots, 🖁 aller et retour, 50c, 75 : et \$1.00. Les trains d'excursion ont repris leur servico depuis le 21 novembre J. S. LANDRY.

Agent général pour le Fret J. S. I ANDRY, et les Passagers Surintendant.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTER PAS LE SERRES

ANNONCE JUDICIAIRE. Splendide occasion pour les con-

naisseurs. Vente d'articles de porcelaine de fan-- taisie et de valeur, ornemente,

statuaires, etc. Joseph N. Wolfson vs Charles T. Logan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pareisse d'Orléana-No 52, 101—En vertu d'un alias writ de fieri facias à mei adressé par l'Hemorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'afaire el desque inuitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et aprile désignés, le LUNDI, 15 mai 1899, à 10:30 heures A. M. de la propriété el-après décrite, à sa voir-

A l'entrepôt Boston. No 601 Tehounitoula A l'entrepét Hoston, No 601 Tehompitoulas.
4 boîtes et 1 paquet de marchandises, censistant d'un grand lot d'articles de porcelaine, emements, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Diskelspiel & Hart, ayocats pour les plaignants.

gmants. 2 mai—2 6 11 14 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orlésns — No 33,683 Divi sion B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Babet, veuve de Charles Hahn, maintenant ferme de Peter Cooney, tutrice naturelle des mineurs mahn, et dudit Peter Cooney, ce tuteur desduts mineurs, Hahn, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués canformément su dit compts.

Par ordre de la cour Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
Oraffiei

2 mai-2611

Succession de Jeanne Geromine Augustin Largonet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Parolese d'Oriéans—No 58,225—Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans pérsonnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui shivront la présente notification, les raisons (s'ils en out) pour lesquelles le compte présenté par Jean Philippe Barn que, exécutent testamentaire de cette auccession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compté.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
26 avril—26 30—mai 5 Greffier.

Succession de Mme J. B. Plauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roisse d'Orléans—No 42,865, Division E— Avis est par le présent donné auxoréanders de cette succession et à loutes autres person nes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix nes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix joure qui stivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le comp-te final présenté par Mathilde Plauche, veu-ve de Henry J. Forstall, ex(cutrice testa-tamentaire de cette succession, ne se-rait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit comp-te.

Par ordre de la ceur PAUL O. GUÉRIN. 26 avril—26 30—5 mai Greffier.

Succession de Afmy Batmale. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Orléans—No 57,443—Division E—Avis est par le présent donné aux creansiers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jeurs qui sulvront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles J. Théard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les ionds distribués conformément audit compte.

ompte, Par ordre de la Cour. PAUL O. GUERIN. 28 avril –28—mai 2 7 Grettler.

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Frank H. Pope vs Louisiana Printing and Publishing Company Limited.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,100—Division A vis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui euivrent la présente notification, les raisons (s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par John W. Watson receveur dans cette affaire, ne seraitpas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. mément au dit compte. Far ordre de la Ceur.

ur. PAUL O. GUĒRIN, 5 mai Greffier. 26 avril-26 30- 5 mai

Succession de John W. Functon. OUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Oriéans—No 58,561—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéreseées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Michel Heyman, administrateur de cette succession, ne serait 'pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit cempte. Par ordre de la Cour.

Paul O. GUERIN, Greffier. Edgar M. Cahn, avocat. 27 avril—27—mai 1 6



VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs Denis & Danziger. & Co. . .

ANNONCE JUDICIAIRE. POUR EFFECTUER UN PARTAGE Résidence en briques à deux

étages, No 1205 rue Royale, Près de la rue Hopita'.

DANS L'AFFAIRE DE PAUL GIARDINA
VS PIETEO CASANO. No 59,020—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PARO GEO. G. FRIEDRIUHS & CO.—
Geo. G. Friedrichs. ericanteur—Bureau, No 882 rue Commune—MARDI, 30 mai 1899 à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Cville de District, Division C. pour la paroisse d'Orlésne, rendu le 18 avril 1899 et sign é le 25 avril 1899, dans l'affaire ci decsus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

étages, avec trois étages dans le fond. No 1205 rue Royale, contenant vestibu e, trois grandes chambres au premier étage et galerie devant, vestibule et quaire chambres au deuxième étage, avec grande mansarde non finie au dessus. Dans le fond est une bâtiese finie au dessus. Dans le ford est une bâtiese en briques à treis étages contenant trois chambres et galeries, citeme, cour, pavée, etc. Le lot est décrit comme suit:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de ceffe ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon. Hépital et par les rues Royale, Boulbon, Hépital et Quartier, mesurant, en mesure américaine, 23 pieds 7 pouces et & lignes de face à la rue Royale sur 91 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la ba-lance s'il y en à, à un et deux sus de crédit en billets divisés en paiements frant anégalement seventir par la chaballance.

egaux, spécialement garantis par bypothèque et lien du vendeur, portant 8 000 d'intérêt par an; la police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1899 et faire un dépôt de 16 pour

daisi dans l'affaire ci-cessus intitulée et nu

mérotée, d'après inventaire enregistré en mon resu. Termes et condifions—Ceci é ant la deuxiè. Termes et condifions—Ceci étant la deuxieme et dernière criée la dite propriété aeva déminitivement adjugée au plus haut et dernier enchérieseur pour ce qu'elle rapportera à un crédit de doure mois. l'acquéreur fournissant caution avec bonne et solvable sécurité, et hypothèque spéciale et lien du vendeur aur la propriété, jusqu'à palement final, l'acquéreur néanmoins déduisant du montant de son enchère et payant/comptant au moment de la vente, soit a peu près \$65.

ED. P. FOLEY.

Constable de la Première Cour de Cité 18 av - 18 22 26 30—mai 4

SAMEDI, le 6 MAI 1899, a 11 heures A. M.—Trois Chevaux de Course, au "Hope Boarding Stable", No 222, rue Bourgogne.

'Crescent City Feed Store', Henry J. Prados, gerant, ve Corbin et Wilcox, In Solido.

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA
Nouvelle-Orléans—No 32,408—En vortu
d'un writ de fieri facias à moi adressé par
l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je
procéderai à la vente aux enchères probliques,
an "Hope Boarding Stable". No 222, rue
Bourgogne, entre les rues, Douane et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville,
le SAM EDI 6me jour de mai 1899, à 11 heures
A M., de la propriété claprès décrite, à savoir:

voir: Trois Chevanx de Conrse, nommés Sidney Fox. Jennie J, et Christobal Ier. Saisi dans l'affaire ci-desaua intitulée et nu-

- 4.4.4

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nu-mérotée. Conditions—Comptant. LEON MARTINY. Constable de la Deuxième Chur de Cité de la Nouvelle Ofléars. 27 avril—27—mai 2.4 6

VENTES A L'ENCAN.

ABRONOS JUDICIAIRE -UN BON COTTAGE SIMPLE

No 582 rue Gaivez, Entre les rues Perdido et Gravier

UN JOLT LOT POUR BATTR Enc. des rues Perdide et Galvez. Robert Gardner. No 57,900—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléaus.

DAR DENIS & DANZIGER-D Danziger LENS & DANZIGER—D. Danziger.
Encanteur—Burean 134 rue Carondelet.
MARDI, le 30 mai 1899. à midi, à la Bourse
des Propriétés Foncières, 340 rue Commune,
entue les rues Calondelet et Baronne, il sers
vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hen. Geo. H. Taéard, inge de la sub
dite Cour, division C. signé le 24 avril
1899. dans l'affaire ci-dessus intulée, la suivante propriété décrite, la savoir:

vante propriété décrite, à savoir:

1º Le bon cottage simple No 532 rue Galvez, entre les rues Peddido et Gravier, ilet rue Johnson, dans le Premier District de cette ville, retiré de la banquette, contenant 3 é hambres, cuisine, hangar, citerne, etc. La cour est en partie pavée. Le lot de terre est désigné par le No 11 de l'ilet 25 et mesure 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue donformité avec un plan dressé par Louis Bringier, voyer, daté le 19 avril 1834, déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaite, et comme il est uses démoutré sur un devis fait p. r. Geo de Armas, député veyer de ville, le 17 avril 1899. Une modeste demeure dans un bon voisinage eu un bon placement.

meure dans un bon voisinage eu un bon placemente dans un bon voisinage eu un bon placemente des la cette ville, dans le Premier District de cette ville, dans le liet borné
par les rues Perdido, Galvez, Miro et Gravier
designé par le No 1 et formant l'encoignure
des rues Perdido et Galvez et mesurant 27
pieds 11 pouces ac 6 lignes de face à la rue
Perdido sur 120 pieds de profondeur et isçade à la rue Galvez, et entre lignes parallèles.
Le lot est entouré d'une birrière, dans un
hon voisinage et est certain d'auguienter de
valeur.
Conditions—Un tiers on p'us comptaut; la
balance en 1 et 2 ans. avec 8 pour dent d'interêt par an sur les paiements différés, toutes
les clauses unelles de sécurité et l'acquéror
absumant le paiement des taxes pour l'année
1899 en plus et au dessus le montant de l'ad-

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente du maître Commissaire.

La Fidelity Trust and Safety Vault Company vs The Crescent City Railroad Company.

No 12,785 Cour de Circuit des Etste-Unis pour le District Est de la Louisiane.

A VIS est par le présent donné que conformément aux dispositions du décret final entré dans le cas susdit, le 17e jour de mars 1899, j'offrirai en vente à la porte du Arabella Barn les propriétés en vente, sur le rue Magasias, entre les rues Arabella et Joseph, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Constance, dans la ville e la Neuvelle Orléans, à 11 heures A. M., MARDI 2 mai 1899 à l'eucan aux plus hauts enchérisseurs, sans évaluaien, les propriétés décrites cidessous, droits et franchises aux termes et conditions ci-dessous énoncées, comme suit—

A. Ce qui est connu comme la ligne Tchonp itoulas, rue du Canal de la rue Camp à Tchonp itoulas, et sur la rue Tchoupitoulas de Capal à Tolédano, au retour rue Tchoepitoulas de Capal à Tolédano, au retour rue Tchoepitoulas de Capal à Tolédano, au retour rue Tchoepitoulas de la rue Snd Pas de Capal à Tolédano, au retour rue Tchorpi-toulas à la rue Ste Marie, où la rue Sud Pe-ters l'intercepte; ensuite aur cette dernière rue au point de départ, ceci étant alloué à la dite compaguie par les ordonnances de ville Nos 6323 et 6324, ancienne aérie adoptée le 9 août 1865 et le 13 novembre 1865, et No 748, houvelle série, adoptée le 14 octobre 1867.

1867.

B. Ce qui est connu comme la Ligne Annoncistion opérant sur les mémes rails sur la ligne l'Choupitonlas à la jonction des rues Tchoupitoulas et Annonciation, de la montant la rue Annonciation, de la montant la rue Annonciation à la lue Tolédano et descendant. la rue Chippewa à la rue Race, de la à la rue Annonciation et à travers la rue Delerd à la Nouvelle Lovée (maintenant Sud Petera) et ensuite au point de départ, alloué sous l'ordonnance 6395 ancienne série adoptée le 26 décembre 1865 et No 417 nouvelle série adoptée lo 23 janvier 1867,

1867.
C. Ce qui est connu comme la Coliseum Street l'ine, commençant rue du Canal, et rue Nord Waters, de là à a arondelet. Clio, Camp Coliseum et Félicité et Cheathut et Louisiana avenue, à travers Louisiana Avenue à la rue Magasins et ensuite sur un rail double à la rue Calhoun et revenant par l'avenue Louisiane; ensuite sur les rues Camps, Calliope, St. Charles et Camp au point de départ alloue à la dite compagnie ou des assignataires par les ordonnances de ville Nos 992 et 1222, série d'administration adopté le 25 juillet 1871 et le 28 novembre 1871 et par achat de tons les droits dece qui était cornu comme "Upper Magazine" Street Railroad de la Magazine Street Railroad de la Magazine Street Railroad de la Magazine de l'ancienne ville dé Jefferson.

D. L'extension de la rue Erato de la rue Camp a la rue Annonciati m. allouce par ordonnauce de ville No 4348, série du Conseil, adoptée le 5 mars 1890.

Et la description plus ample des dits droits

Aussi dur la rue Peters du New Orleans & Northeastern Railroad à la rue Clouet à Chartres Chartres & Poland à Peters, Peters aux imites teféricares de la ville, revenant par la rue Peters à la rue Hancock Hancock & Dauphine, Dauphine à Poland. Poland à Royale & Royale à Montégnt, Montégnt à Peters, et Peters au New Orleans and Northeastern R. R.

F. Le chemin de fer devant être construit sous les franchisee vendues par la ville de la Nouvelle Orleans, ordonnance 7036—Série du Conseil à la New Orleans Traction Company Limited et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la route de la dite ligne étant plus minutieussement décri e comme suit:

Commençant à environ cent vingt pieds du ferry de la rue du Canal aur les rails de la Canal and Claisborne R. R. Co. à la rue Carondelet, ensuite rue Carondelet sur les rails de la Canal and Claisborne R. R. Co. à la rue Carondelet, ensuite rue Carondelet aux les rails de la crescent Lity & Kailroad Company à la rue Calliope ensuite sur les rails de la rue Braipand, ensuite rue Brainard à la rue Braipand, constite rue Brainard à la rue Braipand, constite rue St-André a la rue St-André, ensuite rue Strandré a la rue sur les rails de la St-Charles etreet Rairosad Company de la rue Sixième à Septième, ensuite continuant sur la rue Baronne à l'avenue Louislana, ensuite sur la rue Camp a l'avenue Leurslana, ensuite sur la rue Camp a l'avenue Leurslana, ensuite sur la rue Camp a l'avenue de la Crescent City Railroad Company aux les rues Mysaen, rue Henry Clay à Plaquemine ou rue Collèse, descendant collèse, descen

3

31 pieds de face sur la rue Waters, ceurant à la rivière où it a la même façade, par 130 pieds de profondeur entre lignes parailèles et est désigné par la ettre "D" en riedit pian.

Le lot premièrement men ionné qui soince couras té la rue Tohoupitoulas à la R'vière et daquel a été formé la rue Sud Peters avec une la regur de 50 pieds et auquel a été sjouté la Battore par accrétion a été acheté par le défandent le 26 jenvier 1867,

30 Trois certains lots de terre, ensemble avec les bátises et amé ionatons qui s'y trouvent, située dans le faubourg Plaisance, ancienne pariosse de Jeférson, maintenant Sixteme District de cette ville, dans l'ilet torné par les roes Tcheupitoulas, Toledano, levée me pariosse Nos 'Un' et "Deux" sur un plan fait par C. A. de Armas le 4 octobre 1875 et déposé dans le Boreau de Onesifor Brouet, ancien notaire en cette ville, les dits lots as joignent et meaurent comme sult: lot as se joignent et meaurent comme sult: lot se joigne et de la lot se joigne et la lot se joigne et de la lot se joigne et de la lot se joigne et la lot se joigne et la lot se joigne et la lot se joigne e

par l'alluvion de ladite rivière.

4º Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette-cille, (anciennem. nt Faubourg Plaisance) et la Paroisse Jeff ron, désigné par la lettre "l' sur un plau par Benjamin Boisson, fait conformément à un décrêt de l'Honorable l'remière Cour Judiciaire de District rendu dans l'affaire No 13,492 du d'assier: loquel plan est daté du 8 soût 1837 et déposé dans le Bureau du commis de la Cour de Paroisse pour la dite Paroisse de Jefferson; ledit lot de terre est dans l'ilet borné par les rues Levée [maintenant sud Waters] et Tolédano, Grand Cours Wilz (maintenant avenue Louisiana) et la Rivière Miesissipi, et mesurant 33 piods 1 pouce de face sur la rue Levée (maintenant sud Waters) par 100 pieds de profondeur plus on moins

Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses

Un autre lot de terre avec toutes les bàties et améliorations qui s'y trouvent, les c dauces, situé dans les mêmes district et dauces, situé dans les mêmes district et se loignant au lot oi-deasus décrit No 1 et mesu ant 24 pieds 9 pouces et 9 lignes de face à la Levée (maintenant Sart Warers) par toute la profondeur de la Kivière Mississipi, cù il a la même façade sur une portien de terre formée par la batture, laquelle est comprise entre l'avenue Louisiana et la rue Levée (asintenant Sud Waters) et Toledano, le tout conformément à un plan fait le 9 avril 1854 par Louis Surgi, député-voyer des Etats-Unis et déposé dans la bureau de Louis T. Carira, alors un notaire de cette ville, ensemble avec la batture ou l'accrétion formée ou à être formée en face desdits deux lots de terre par l'alluvion de la rivière Mississipi.

Add Call Design Company of the Call Design Co

d hoseratres, d'avocats, en cha, d'un procès plorations serves (citoures au seurées et aux lors de la Lonisiane, avenue de la Lonisiane procession de l'avocation de l'avoc

priété ci-sprès décrite, étant une usine électrique et ses dépardances, et le terrain sur lequel elle est située, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans l'itet No 33 A, dans la ville de la Nouvelle-Oriéans borné par les ruse Water. Market. South Peters et Richard, désignéespar la lettre L, sur un rian dets Nouvelle-Oriéans le 19 janvier 1897, dressé par L Leuney, voyer, lequel dit plan est en orci aunexé et fait partie de det acte. La dite portion de terre marquée L consiste de tous les iots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 et sur o partie du lot 21, et parties des lots 14 et 21 sur le plan original dressé par Louis Pilié, ancien voyer de ville sons la date du 29 juin 1867, et déposé pour référence en l'étude de H. C. Dibble, autrefois un notaire de cette ville, comme plan No 19; la dite portion de terre désignée par la lettre L mesurant cent cinquante-trois (153) piede cinq (5) lignes de face à la rue Market, ceut soixante-et-un (161) piede cinq (5) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Richard, cinquante-neuf (59) pieds sept (7) pouces et la ligne de office vers la rue Richard, cinquante-neuf (59) pieds sept (7) pouces et la ligne de limite dans le fond, auquel poiutil y a un perpendiculaire à angles déroits vers la rue Market de huit (8) piede un (1) pouce et delà de la fin du perpendiculaire à mosurant soixante-seize (76) pieds, neuf (9) pouces à la rue South Peters, ensemble avec toutes les bouilloires, dynames, pompes, tuyaux à vapeur générateurs, condenseurs, tables tournantes, nils de fer et maclinais électriques de tous genre ét nature, situés sur lessitis leux, et ensemble avec toutes les bouilloires, dynames, pompes, tuyaux à vapeur générateurs, condenseurs, tables tournantes, nils de fer et maclinais électriques de tous genre ét nature, situés sur lesdits leux, et ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations qui s'ytrouvent et les droits, voies, priviléges, serviturés et avantages là dessus y appartenant et népendant.

Aussi la suivante décrite prépriété devant servir pour ses nasges

Succession de Charles J. Dillon.

OUR CIVILE DE L'ISTRICT pour la parciese d'Orléans-Ne 59.077—Division E-Attendu que Mune Freina Dillon, veuve de feu Charles J. Dillon, a présenté nue petition à la Courà à reflet d'obtest des lettres d'administration dan la encression ce feu Charles J. Dillon, décéde intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que ocla peut concerner d'avoir à décinire dans les étx jours, les raisons ceur lesquelles il ne serait pas fait droit à la ricepétition.

Par ordre de la Cque.

PAUL O. GUERIN.

Graffier.

Benjamin Ormandes de la Eccession.

Benjamin Ory, avoca' de 'a succession. 28avril - 28-mai 2.7

Succession de Henry Wellmann, OUR CIVILE DE DISTRIOT pour la paroisse d'Orkana, No 56.836—Division A - Avis est par le présent donné aux créaucers de cette succession et à foutes autres personase intéressées d'aveir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente neuffication, les raisons (e'fis en out) pour lesqueiles le compte firal présenté par Mine Wilhelmina Weilmann, exécutrice de cette succession, no secutire de approuvé et homologué et les fonds distribuées conformément su dit compte.

Par ordre de la Com.

PACU O. GUERIN, Creffer.

28 av-28 -mai 2 7

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,690—Division B—Avis est par le présent donné aux oréan-ciers de cette succession et à tentes autres pernos intéressões d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ent) pour lesquelles le compte provisons précenté par Francis Rickert Jr. exécuteur testamentaire ce cette succession, ne serait pas approuvé e homologué et les fonds distribués cerformé

ent an dit compse Parordre de la Cout PAUL O. GUERIN, Create

16

ment an dit compte

A SA